

Albertville



Retour d'expérience d'un dispositif d'intrating sur fonds propre

Département :
73 – Savoie

Intercommunalité :
Communauté
d'agglomération
Arlysère

Commune :
Albertville

**Nombre
d'habitants :**
19830 (INSEE 2020)



- **90** bâtiments publics (13 écoles)
- **5 900 m²** chauffés
- **3 950** points d'éclairage public
- **9 600 MWh** consommés par an
- **486 kWh** consommés par an et habitant

2022 - remplacement des menuiseries de l'Hôtel de Ville

Budget communal 2019



- 21 855 000 € fonctionnement
- 15 251 000 € investissement

Budget énergétique 2019



- 1 307 000 €
Soit 3.5% du budget global

Part de l'énergie par habitant



- 65 €/par habitant

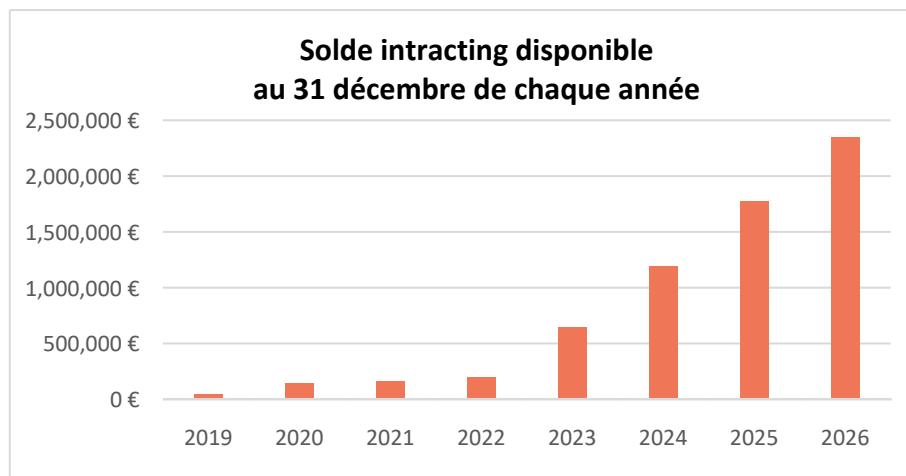


Figure 1

1 Démarche

Initialisation de la démarche d'intrating

Avec un patrimoine public important (5 900 m² de surfaces chauffées) composé de 93 bâtiments dont 13 écoles très consommatrices en énergie, la commune d'Albertville a un ratio de dépense énergétique par habitant supérieur à la moyenne nationale (65€ par habitant contre 57€ – [source ADEME 2017](#)).

Si cette caractéristique peut s'expliquer par la géographie (la ville se situe en climat de montagne où les hivers sont froids et où les vallées peuvent, en été, subir des chaleurs très importantes), l'importance de la dépense énergétique trouve également sa source dans l'existence d'un parc immobilier ancien et énergivore.

L'énergie est le 1er poste de charge pour la collectivité après le personnel.

La situation financière de la commune est marquée par des marges de manœuvre limitées résultant de charges de centralité, d'une dette importante et de ressources insuffisantes.

Face à ces constats et à une nécessité de réduire le poste énergétique pour dégager de l'épargne, la commune d'Albertville a initié en 2019 une démarche d'intrating sur fonds propres, identifiée comme une

des solutions pour massifier l'action de transition énergétique.

Le choix de la collectivité s'est porté sur ce dispositif pour pouvoir agir vite, par ses propres moyens et enclencher un cycle vertueux de frugalité énergétique, sur la base d'actions à temps de retour sur investissement court.

Agir vite et en autonomie pour aller vers plus de sobriété énergétique

Dès 2016, la collectivité avait répondu à un appel à manifestation d'intérêt lancé conjointement par la Caisse des Dépôts et l'ADEME, destiné à accompagner les collectivités locales dans leur démarche de rénovation énergétique du patrimoine bâti. Cela avait été l'occasion de découvrir les premières expérimentations de l'intrating, [dont celle de Stuttgart](#), ville pionnière en la matière, mais également de mettre en place une stratégie d'intervention basée sur des audits cofinancés par la Banque des Territoires avec un plan d'actions sur les 20 bâtiments les plus énergivores.

Ce plan d'actions, ainsi qu'un schéma directeur de l'éclairage ont formé le socle des actions mises en œuvre dans le cadre du fonds intrating depuis 2019.

2 Organisation

Pilotage du fonds

Le fonds a été mis en place dans le budget sous la forme d'une ligne intitulée « fonds intrating sur fonds propres pour des mesures d'économie d'énergie ». Il est géré par le service des finances qui concède des prêts à taux zéro aux services techniques qui proposent et mettent en œuvre les actions d'économie d'énergie.

Cette collaboration prend une forme contractuelle (tout en restant interne à la collectivité) par l'élaboration et la signature d'une convention entre le service des finances et les services techniques pour chaque opération. La première convention a été signée en 2019. Depuis, chaque action implique une nouvelle convention.

Celles-ci sont signées par l'élu en charge de l'énergie, le DGS, le DST, le centre technique

municipal (CTM) « énergie », les chefs des différents services techniques et le service des finances. Des amendements sont prévus dans le cas où des différences significatives apparaîtraient entre les économies réelles et les économies prévues.

La signature des premières conventions a fait l'objet de réunions spécifiques pour afficher l'appui politique et souligner l'importance de l'approche inter-service. Désormais le circuit de signature est plus classique.

Une convention complémentaire a été signée avec la Banque des Territoires pour la rénovation d'une école. Une fois l'avance remboursée, les économies d'énergie réalisées sur l'école abonderont le fonds interne.

La durée de chaque convention est spécifique et dépend de l'action ciblée.



Organisation financière

Le fonds de départ, 113 610 €, a été déterminé par rapport aux économies d'énergie réalisées en 2018. Il correspondait à 8% du budget énergétique de la collectivité. Il n'a été consommé que partiellement et a nécessité l'ouverture d'une ligne d'investissement spécifique au budget de la collectivité.

Sur ce fonds, le service des finances accorde des crédits pour des actions de réduction des consommations énergétiques qui sont progressivement remboursés par les gestionnaires des actions, grâce aux économies induites par lesdites actions. C'est la ressource n°1 du fonds, la seule qui soit théoriquement incontournable pour cet outil financier appelé « Intracting ».

Depuis 2020-2021, la crise Covid et la crise énergétique, le poids de ce fonds a été renforcé pour générer plus d'économies. De nouvelles catégories de recettes viennent désormais l'alimenter :

- Toutes les économies sur les consommations énergétiques réalisées (toute l'épargne liée à l'énergie est dédiée au plan de sobriété),
- Les ressources sur la revente de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques, les certificats d'économies d'énergie et la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (qui dans l'esprit doit être dédiée aux investissements en efficacité énergétique),
- Les amortissements des investissements (non obligatoire pour les acteurs publics mais que le service des finances d'Albertville a imaginé comme une innovation dans le dispositif).

450k€ ont ainsi pu être investis fin 2022 et 750k€ qui ont été mis à disposition pour financer les actions en 2023.

Le total permet d'ouvrir des crédits d'investissement en année N+1.

En fonction des actions, le fonds intracting finance une partie ou 100% de l'opération. Des subventions, appels à projets (...) peuvent compléter le budget correspondant à chaque action. Un agent de la collectivité est dédié à la recherche de financements. Une convention a récemment été passée avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie pour la récupération des CEE (qui interviennent en recette dans le dispositif de suivi de l'intracting).

Organisation technique

Les actions sont proposées par les services techniques en coordination avec le service de l'énergie pour les prioriser. Le service des finances vérifie que les actions ne sont pas déjà inscrites au PPI et que le programme est conforme au plan de financement annuel.

Les actions ne sont pas limitées au domaine du bâtiment. Elles peuvent concerner tous les postes des consommations de fluides de la collectivité (éclairage, flotte de véhicules, eau notamment). Au fil des années et de l'augmentation constante du fonds intracting, des actions plus ambitieuses avec des temps de retour sur investissement plus longs pourront être mises en place. D'autres dispositifs relatifs à la performance énergétique sont également utilisés tels que des Contrats de Performance Energétique ou des Marchés Globaux de Performance énergétique. Ce type de dispositif a été utilisé pour une école notamment mais sans être financé sur le fonds intracting.

Exemple des actions financées en 2023

	Convention	Financé par intracting
EclPub- Horloges astronomiques – Ecl Pub	2023-001	25 010 €
EclPub - 2 masts d'éclairage solaire pour city park	2023-002	6 540 €
Relamping de la mairie - niveau 2	2023-003	3 625 €
EclPub - Relamping 240 LED éclairage public centre	2023-004	37 440 €
Relamping du gymnase centre-ville	2023-005	17 820 €
Relamping du gymnase Pierre-du-Roy	2023-006	27 218 €
PPI écoles - Cuve stockage WC école M Sibille	2023-007	2 921 €
Cuve stockage pour pépinière CTM	2023-008	4 591 €
PPI écoles – menuiseries salle activités EMA PI Conf	2023-009	42 000 €
Rplct projecteurs stade Jo Fessler - LED	2023-010	35 992 €
Rplct luminaires par LED à EAS	2023-012	11 897 €
Pompe à chaleur EAS	2023-013	39 448 €
Menuiseries EAS	2023-014	59 200 €

Figure 2

Suivi et contrôle du dispositif

Un tableau de bord est mis en place pour suivre, pour chaque action financée, les engagements, la réalisation des paiements et les bénéfices attendus.

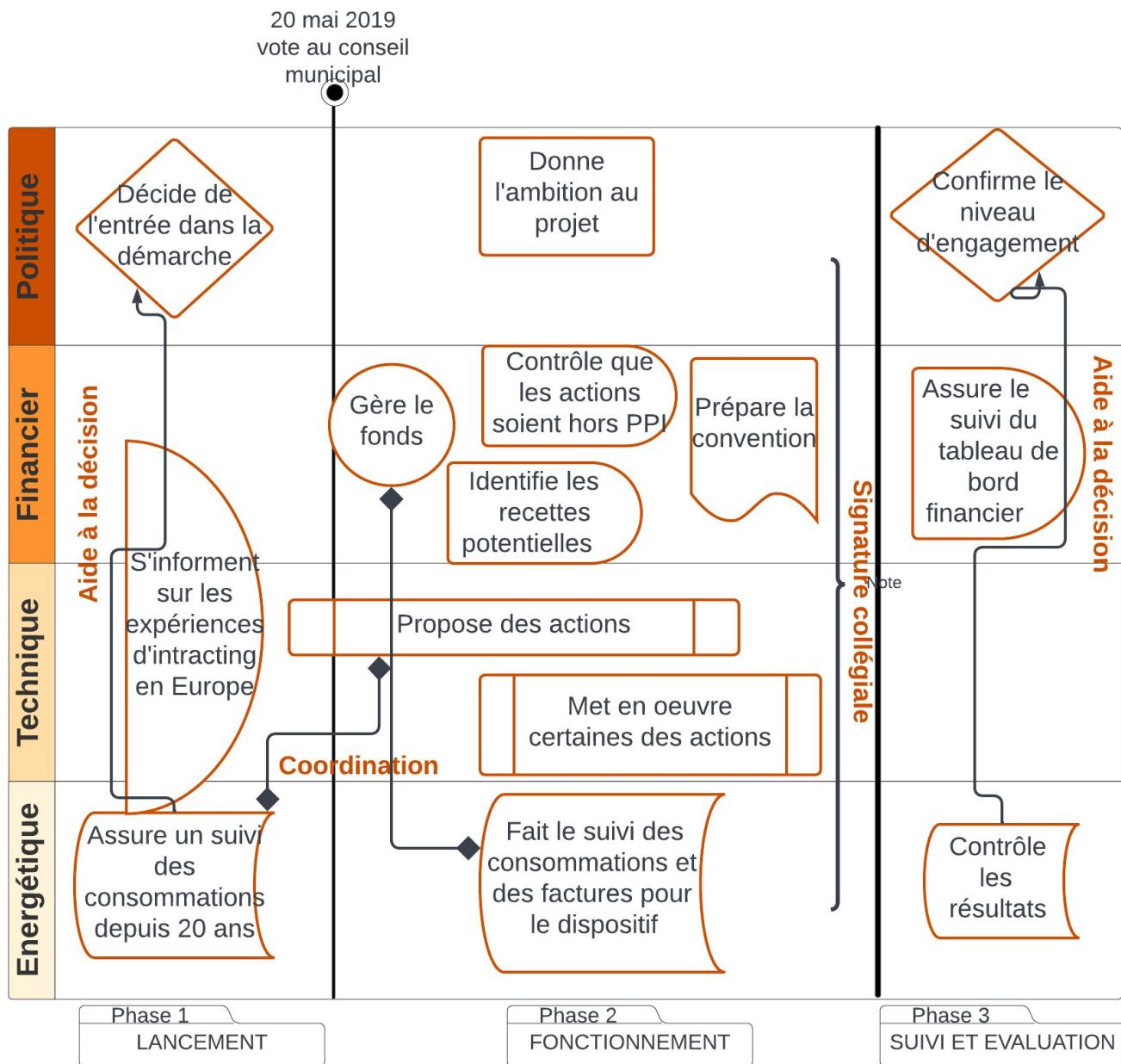
Aux dires des services, le dispositif n'induit pas une charge de travail supplémentaire très conséquente. Le seul suivi spécifique à l'intracting est celui des consommations et des factures par le CTM énergie, mais ce suivi serait fait de toute façon. Le CTM assure le contrôle des résultats en matière d'économie d'énergie (via le relevé des compteurs et le contrôle des factures de fluides). Si les économies d'énergie ne sont pas atteintes, le fonds Intracting est réduit.

Le tableau de bord du service financier est, quant à lui, mis à jour très facilement car les données nécessaires sont des données disponibles dans le cadre du suivi des actions de sobriété.



L'outil de suivi est extra budgétaire. Le fonds n'est pas inscrit directement dans le budget de la commune puisque l'intrating alimente un mécanisme

d'autofinancement. Celui-ci se traduit budgétairement par des opérations d'ordre de section à section.





3 Bilan global

Quelques chiffres

Le fonds est alimenté chaque année par les économies d'énergie générées. De nouvelles mesures peuvent être financées les années suivantes, alimentant le fonds à leur tour par des moyens croissants.

Avec un investissement effectif de 763 490 € entre 2019 et octobre 2023, la ville a généré sur la même période 250 652 € d'économie. Les économies annuelles ont été multipliées par 6, passant de 19 080 € en 2020 à 130 696 € en 2023.

L'option de renforcer les ressources du fonds accroît également significativement et simultanément la capacité d'intervention et le retour sur investissement de la Collectivité.

Impact sur la capacité d'action de la collectivité

Les collectivités locales ont souvent des difficultés à mettre en œuvre des actions lourdes de rénovation globale. Avec l'intracting, en se focalisant dans un premier temps sur des actions à temps de retour sur investissement rapide, la commune d'Albertville s'est rendu compte qu'il était possible d'avoir une action rapide afin de réduire ses charges. Pour autant, le dispositif n'a pas empêché des travaux de rénovations globales sur certains bâtiments (ce qui était une crainte pour certains). L'intracting est venu s'ajouter dans la boîte à outils de la politique de transition énergétique de la ville. Il a permis de lancer une démarche globale en fédérant les acteurs internes.

Le fonds est facultatif et non risqué car son volume peut à tout moment être adapté aux capacités financières du territoire. Il n'est pas issu d'une contrainte réglementaire, la collectivité reste libre de son choix d'organisation et de ses principes de fonctionnement. Pour autant, la démarche est suffisamment engageante pour que son arrêt soit délicat.

Économies générées, par source d'énergie

Economies calculées pour 2023	NRJ économisée / an (valeur 2023)
13 836 €	Carburant 8 704 litres
58 133 €	Eclairage pub 448 427 kWh
56 120 €	Électricité 409 242 kWh
306 €	Gaz 26 200 kWh
2 301 €	Eau 1 390 m ³
130 696 €	

Figure 3

« C'est un accélérateur de bonnes idées pour convaincre les élus d'affecter des recettes liées à l'énergie à de l'investissement. On s'oblige à faire toujours mieux. »

Impact sur les relations entre les services

La mise en place de l'intracting et de son fonctionnement reposant sur trois entités (services des finances, de l'énergie et techniques), elle a permis une amélioration des relations de travail inter-services et a offert une meilleure image de ces services auprès des élus (la relation de confiance s'est accrue).

Certaines actions menées dans le cadre du dispositif ont permis de doter de manière privilégiée les services impliqués dans sa mise en œuvre (achat d'un nouveau camion, isolation de la toiture d'un bâtiment des services). L'effectif salarié de la commune s'est structuré pour disposer de compétences techniques en interne.



4 Facteurs de facilitation

Premier facteur de facilitation, un service rattaché au CTM qui suit l'énergie depuis 30 ans et les Jeux Olympiques de 1992, avec des outils de gestion des fluides, avec un historique et des mesures.

Cette connaissance fine des consommations passées a donné des arguments pour porter le dispositif : le montant initial du fonds correspondait à des économies antérieures déjà réalisées, le fait de faire des économies d'énergie permet de dégager de l'épargne pour réaliser des projets (transfert de crédits de la

section de fonctionnement vers la section d'investissement).

Deuxième facteur de facilitation, des villes pionnières comme source d'inspiration.

Les retours d'expérience réalisés via le programme européen « Prospect+ » par Energy cities ont apporté à Albertville des ressources documentaires avec des modèles de convention et des argumentaires pour parler aux élus.

5 Points de vigilance

Difficultés rencontrées

Les services de la collectivité n'ont pas rencontré de difficultés comptables ou budgétaires. Les services techniques ont, quant à eux, plutôt été confrontés aux difficultés classiques liées à la définition des actions à mener.

Pour la collectivité, il est nécessaire de rappeler que l'intrating n'est qu'une brique, parmi d'autres, de sa politique de transition énergétique. Le dispositif est un prolongement d'actions historiques de maîtrise des consommations. Par comparaison, l'investissement dans un réseau de chaleur urbain (98% en biomasse issue de bois local) ou dans les rénovations globales du « plan école », génèrent des gains beaucoup plus substantiels.

Grâce aux économies d'énergie réalisées les années précédentes ainsi qu'aux clauses avantageuses de ses marchés groupés, la collectivité n'a pas encore été trop éprouvée par les augmentations des coûts de l'énergie. Le budget 2023 des énergies (eau et carburant compris) est de 1 523 000 €, quand il était de 1 418 000 € en 2018, soit de +7,4% en 5 ans. La formule de calcul retenue pour les remboursements se base sur une indexation des coûts sur l'inflation énergétique. Cela a le double avantage de montrer qu'il y a un vrai bénéfice de l'action et de calculer le coût qu'aurait eu l'inaction.

Si l'inflation dure et s'amplifie la collectivité s'interroge sur la révision de cette règle d'actualisation des remboursements. Un choix politique devra répondre aux questions suivantes : jusqu'à quel point la collectivité souhaite être volontariste ?, Comment préserver les économies réalisées ?, Jusqu'à quel point peut-on valoriser le coût de l'inaction pour réaffecter des fonds dans de nouvelles actions d'économie d'énergie ?

Pistes d'évolution

L'augmentation du budget disponible dans le fonds intrating permet d'envisager des actions de plus grande ampleur mais nécessite également d'aller vers une approche pluriannuelle pour le financement de ces opérations, ce qui en complexifiera la gestion.

La collectivité envisage de compléter les actions techniques par des actions de sensibilisation des occupants.

Une réflexion est en cours pour adapter le principe de l'intrating à d'autres domaines que celui de l'énergie, telle que la gestion de la forêt classée par exemple. La difficulté réside dans l'identification de sources d'économie potentielles permettant de continuer à alimenter le fonds.